

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	7 (1939-1942)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Le Général Dufour et le "Mur de César"
<b>Autor:</b>	Chapuisat, Edouard
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002660">https://doi.org/10.5169/seals-1002660</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LE GÉNÉRAL DUFOUR ET LE « MUR DE CÉSAR »

PAR

Edouard CHAPUISAT

Les exploits de l'armée de César se rendant, en l'an 58 avant J.-C., à marches forcées de Rome à Genève, retinrent, dès longtemps, l'attention des historiens.

César avait attaché à cette expédition une importance assez grande pour la mentionner avec détails dans ses *Commentaires de la Guerre des Gaules*. Elle marquait le début d'une opération militaire et politique qui allait avoir une répercussion dont deux millénaires ne réussirent pas à détruire les effets.

En barrant la route aux Helvètes dont la migration avait pour but de fixer leur peuplade dans les Gaules, César voulait écarter le danger de voir un territoire gaulois en mains de guerriers entreprenants. Il ne pouvait laisser les Helvètes en disposer alors qu'il envisageait d'organiser ses conquêtes en provinces romaines.

Sitôt à Genève, il ordonne la destruction du pont reliant cette cité allobroge à la région joignant les terres helvétiques. Ce pont, dit aujourd'hui le « pont de l'Ile » ou le « pont de César », était alors le seul moyen de communication permanent entre les deux rives du Rhône à sa sortie du lac Léman. Il ne suffit pas au grand capitaine de le supprimer, il veut éviter que les Helvètes franchissent le fleuve au moyen d'embarcations de fortune. Il connaît leur valeur, leur courage. Il n'oublie pas qu'en l'an 107, ils firent passer sous le joug l'armée du consul L. Cassius Longinus.

Comment leur opposer un barrage efficace s'ils tentent un débarquement ?

\* \* \*

Plusieurs écrivains se sont efforcés, à la lecture des *Commentaires*, de déterminer les dispositions prises par César. Dans sa *Vie de César*, Plutarque rappelle la marche sur Genève, effectuée en huit jours. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le jurisconsulte François Hotman, l'auteur illustre de *Franco-Gallia* et de tant d'autres œuvres, qui enseigne à l'Académie de Genève, retrouve les pas du Romain. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le duc de Rohan les évoque aussi dans son ouvrage sur *Le parfait capitaine ou l'abrégué des guerres de César*. En 1730, Jean-Pierre Butini fait suivre l'*Histoire de Genève*, de Spon, d'une importante « dissertation » sur le texte césarien relatif au retranchement établi par l'armée romaine près de Genève. Les géographes Sanson et Merula traitent, eux aussi, la question ; Merula tente d'établir que César avait fait éléver un mur de Nyon à la Dôle, soit des bords du lac au Jura.

Le général-major de Warnery reprit le sujet dans ses *Remarques sur César*. Originaire de Morges, Warnery s'était acquis, au service de Prusse tout d'abord puis au service de Pologne, une réputation de tacticien, mais l'historien genevois Eusèbe-Henri Gaullieur, dans son mémoire sur *Jules César considéré au point de vue de l'histoire de Genève*, le critique avec pertinence. Dans le *Précis de la guerre des Gaules* qu'à Sainte-Hélène il dicte à Marchand, Napoléon évoque à son tour l'expédition de Genève ; il affirme qu'au lieu de huit jours, il eût suffi de quatre à ses grognards pour franchir l'étape Rome-Genève.

En 1860, F. de Saulcy dédie au général Guillaume-Henri Dufour un imposant mémoire sur *La Guerre des Helvètes*. Comme Gaullieur, il dénonce les erreurs commises par Warnery : « Autant d'erreurs que de phrases », déclare-t-il. Mais il n'échappe pas lui-même à la critique. Comme il marque sa surprise de ce que les savants genevois n'aient pas découvert que le « mur de César » se trouvait sur la rive gauche du Rhône, Lullin-Dunant proteste, le 13 décembre 1860, au cours de la séance de la Société d'histoire de Genève. Il rappelle que Saulcy n'est pas le premier à avoir marqué l'emplacement du fameux retranchement. Appuyant Fazy qui répondit à Saulcy dans la *Revue archéologique*, il rappelle encore la *Dissertation* de Butini et l'étude de Baulacre dans le *Journal helvétique*.

Ancien officier de la marine impériale, Saulcy, en 1862, suit pas à pas *Les campagnes de Jules César dans les Gaules*, dans un ouvrage qui paraît sous ce titre en 1862 ; il les présente comme un « grand drame militaire ». A la suite d'autres auteurs, tel Cluvier dans sa *Germania antiqua*, Saulcy décrit la position politique et militaire des adversaires en présence.

Des travaux plus récents ont permis, eux aussi, de la fixer. Rappelons-la en deux mots.

En 61 avant J.-C., un jeune chef, Orgétoix, engage les Helvètes à quitter leurs pauvres vallées pour s'assurer la possession d'une partie au moins des Gaules. Les Helvètes se disent enfermés entre le Rhin, frontière de la Germanie, et le Jura, qui leur barre l'accès des régions situées de l'autre côté de cette chaîne. Ils veulent de l'espace, un territoire mieux approprié au nombre toujours croissant de leurs familles. Ils ne redoutent pas de courir une aventure militaire digne de leur gloire ancienne et de leur constante bravoure. Orgétoix comploté avec Casticus, fils de Castamantaled, qui exerce le pouvoir suprême chez les Séquanaïs, et donne sa fille en mariage à Dumnorix, chef des Eduens. Informé du projet helvète, César hâte ses préparatifs avec d'autant plus de célérité qu'il n'oublie pas la victoire remportée par Divicon, ni la suprême offense infligée à Cassius (qui devait mourir à Zurich) et au légat Pison : il met sa tactique et sa stratégie au service de sa vengeance.

Et l'affaire s'engage.

Sur le plan diplomatique, tout d'abord.

Les Helvètes se trouvent devant Genève, qui est un *oppidum*, c'est-à-dire un bourg fortifié comportant des fossés, des murs, des palissades, dont César donnera plus tard le détail. Mais il y a un fleuve qui les sépare de la rive dont ils souhaitent l'accès par le pont dès longtemps jeté au-dessus de l'eau. Ils réclament le passage. César demande le temps de la réflexion ; il supprime le pont et fait établir le fameux retranchement.

\* \* \*

Dans son ouvrage sur *Genève historique et archéologique* (t. II, p. 17), Galiffe ne manque pas de faire valoir que si l'on ne

retrouve pas de traces du retranchement, c'est parce que, au cours des ans, le Rhône a modifié l'état des lieux : une comparaison des cartes dressées suffirait à le prouver. Mais cela ne permet pas de supposer, comme Warnery, un autre emplacement. Il faut abandonner l'hypothèse du mur passant par Gingins ou de fortifications reliant Sécheron à Saint-Gervais.

Le problème posé par la lecture des *Commentaires* ne devait pas laisser le général Dufour indifférent. En 1860, il rédige une note sur « le Retranchement de César sur les bords du Rhône ». Cette note, écrite de sa main, est conservée, comme les documents qui vont suivre, dans les archives Dufour, par Madame Ernest de Beaumont, sa petite-fille. Madame de Beaumont voulut bien me les communiquer. Je lui en exprime ici ma respectueuse reconnaissance.

Voici le texte de Dufour auquel je viens de faire allusion :

#### RETRANCHEMENT DE CÉSAR SUR LES BORDS DU RHÔNE

« J'ai dit quelque part qu'une seule Légion n'aurait pas pu construire en quinze jours (première quinzaine d'avril), un retranchement continu, le long du Rhône, de Genève au mont du Vouache, sur une étendue de 30.000 mètres environ.

« Je tiens à justifier mon opinion, parce qu'on pourrait s'appuyer sur une grande autorité pour la combattre. L'Empereur Napoléon<sup>1</sup>, dans son *Précis des guerres de César*, évalue le déblai d'un retranchement romain à 324 pieds cubes par *toise courante*. Il y a, dans cette appréciation, une erreur évidente, car le fossé à fond de cuve devait avoir douze pieds de largeur sur neuf de profondeur, soit 108 pieds carrés de section, lesquels multipliés par six (une toise) donnent 648 pieds cubes au lieu de 324, c'est-à-dire le double. Cette erreur qu'il ne faut considérer que comme un *lapsus pennae*, bien facile à comprendre dans une œuvre rapide, comme celle qui a été dictée à Mr Marchand pendant l'exil de Ste-Hélène, suffirait seule pour me donner raison. Car si, avec une légion, César eût pu faire ce prodigieux ouvrage en quinze et même en 10 jours, il lui en eût fallu une vingtaine, au moins, pour faire faire le double, d'après le calcul même de Napoléon.

<sup>1</sup> Napoléon 1<sup>er</sup>.

« Mais d'abord, il n'a pas pu y employer tout son monde, car un capitaine aussi prudent ne pouvait dégarnir absolument les points sensibles ; il y fallait des gardes, même nombreuses. Ensuite un pareil travail, eût-il été nécessaire, n'était pas réalisable en si peu de temps.

« En effet, le simple déblai du fossé, de 3 mètres sur 4, ou de 12 mètres cubes par mètre courant, exige 360.000 mètres cubes pour une longueur de 30.000 mètres, développement supposé du retranchement. Or on estime à 4 mètres au plus, par homme et par jour, le travail d'un retranchement achevé, non compris les accessoires indispensables. A cet égard, l'évaluation d'une demi-toise sur laquelle Napoléon base son calcul est assez exacte.

« Une Légion comptait 5000 hommes. Ajoutons-y 1000 hommes tirés du pays. Ce sera 6000 hommes, lesquels feront par jour, en ne supposant ni repos ni obstacle, 24.000 mètres cubes et en quinze jours 360.000 mètres cubes, quantité précisément égale au total du déblai évalué plus haut. Ainsi il est vrai qu'on pourrait à la rigueur regarder comme possible, dans cet espace de temps, le travail qu'aurait exigé une ligne continue tout le long du Rhône, de la part d'une légion aidée de quelques cohortes. Mais il aurait fallu pour cela un travail continu et ne rencontrer partout qu'un terrain facile à remuer. Or on ne trouve pas un pareil terrain le long du Rhône : il y a des poudings presqu'aussi durs que la pierre, des graviers, des sables de transports ; on y rencontre des accidents qui s'opposent à la continuité des retranchements. Ensuite le travail de déblaiement n'est pas le seul, il fallait abattre dans les forêts et préparer une grande quantité de palissades ; car si la Légion trouvait dans son approvisionnement ordinaire et dans ce que les soldats portaient avec eux de quoi munir le contour d'un camp ordinaire, il s'en fallait beaucoup que cet approvisionnement pût suffire à un développement de 30.000 mètres. Puis n'y avait-il pas quelques ponts à jeter sur les ravins qui coupent la ligne, des baraquements à établir pour les ouvriers, des forges, des cuisines. Enfin, ainsi qu'on l'a dit, César pouvait-il affecter au travail plus de la moitié de son monde ? L'autre moitié ne lui était-elle pas nécessaire pour garder les points accessoires et en imposer à un ennemi entreprenant qui était concentré sur l'autre rive ?

« Toutes ces raisons réunies m'ont convaincu que les fameux retranchements de César entre Genève et le Jura, ou plutôt le Vouache, ne pouvait pas être autre chose qu'une ligne d'ouvrages détachés et construits seulement dans les endroits où le Rhône, par son peu de profondeur, pouvait rendre le passage possible (les eaux sont basses au mois d'avril) ou qui présentaient des points d'abordage commodes. A quoi eussent servi

des retranchements sur des parties de la rive inaccessibles, couvertes par un fleuve infranchissable qui en baigne le pied ? comment supposer qu'un aussi grand Capitaine que César ait jamais pu faire une telle chose ? y songer seulement ? Ce qu'il a voulu dire, sans doute, dans ses *Commentaires*, c'est qu'il opposa aux Helvétiens une *ligne* de retranchements, le long du Rhône, sans en préciser l'espèce, ni la forme, le mot latin *murus* ne voulant pas dire autre chose de son temps et étant ainsi compris de tout le monde. De nos jours, un ensemble d'ouvrages détachés n'en compose pas moins une ligne retranchée que s'ils étaient continus. Il en était de même autrefois.

« Genève, fait en 1860.

G.H.D. »

Le 5 janvier 1861, le général Creuly adresse à Dufour une lettre que celui-ci joint à sa note sur « le Retranchement ». La signification du mot *murus*, qui avait fait l'objet de discussion, est traitée par Creuly de la manière suivante :

« 5 Janvier 1861.

« Actuellement, Général, veuillez bien me permettre de vous adresser à mon tour quelques courtes réflexions sur un autre point des *Commentaires*, qui, tout naturellement, a fixé d'une façon particulière votre attention. Il s'agit du mur élevé par César contre l'émigration helvétique.

« Je dis *mur*, non sans intention, parce que le mot employé par l'auteur ne peut se traduire autrement. César, aussi habile écrivain que grand homme de guerre, n'aurait pas permis à sa plume de substituer arbitrairement au mot propre de *vallum*, celui de *murus*, qui éveille une toute autre idée. Mais j'ose aller plus loin dans mon opinion ; il fallait un mur et le terme employé par l'illustre écrivain répond précisément à la chose nécessaire.

« Comme moi, sinon mieux, vous savez, Général, qu'un retranchement non revêtu n'est un obstacle sérieux qu'à la condition d'être défendu par des fossés proportionnés à son étendue. Et encore n'avons-nous pas vu à Sébastopol le soldat français escalader, on ne sait par quel élan merveilleux, un retranchement dont les fossés presqu'à pic n'avaient pas moins de trois mètres de profondeur, retranchement défendu par une excellente et nombreuse garnison, appuyée sur des réserves formidables ? Comment donc César aurait-il pu s'imaginer d'opposer un retranchement en terre, de 28 kilomètres (ne parlons pas des pieds qui sont les mêmes dans tous les cas), à une masse de 92.000 combattants, lui qui ne disposait peut-être pas de 10.000

hommes ? Il eût été enlevé en un moment sur toute la ligne. Un mur de 16 pieds devait produire un tout autre effet. Il fallait y faire brêche et les brêches ne sont que des défilés.

« Mais, dira-t-on, faire un mur le long du Rhône n'est pas chose facile. La pierre manque, la chaux peut-être aussi... Qui parle d'un mur en pierres bâti à chaux et à sable ? Telle n'est nullement ma pensée. Je me contente fort bien d'un mur en pisé, ou mieux en briques crues. Le terme de *murus* est employé au 2<sup>me</sup> livre de la guerre civile pour une sorte d'ouvrage dont il fut fait application au siège de Marseille. On se servit de briques, *lateres*, certainement crues, puisqu'il fut nécessaire de couvrir de peaux les parties exposées à être délayées par l'eau, *ne canalibus aqua immissa lateres deluere posset*. Or cet espèce de mur, pour la défense du Rhône, est dans les conditions d'une exécution possible et de plus elle a l'avantage d'expliquer facilement pourquoi toutes traces ont disparu.

« Voilà, Général, l'idée que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. Veuillez recevoir l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le Général CREULY. »

\* \* \*

A son tour, Napoléon III expose dans son *Histoire de Jules César* l'importance de l'expédition de Genève. A cette occasion, il prend l'avis de Dufour, son ancien maître à l'Ecole d'officiers de Thoune. Dufour le lui donne dans une lettre du 29 septembre 1861, fortement motivée et transcrise, de la main même du général, dans ses « Extraits de correspondance », de même que celle du 12 octobre 1861.

Voici ces documents :

« 29 Septembre 1861.

« A l'Empereur Napoléon III,

« Réponse à une lettre écrite de Biarritz le 7 Septembre.

« Sire ! — Je vous prie d'excuser la longueur de cette lettre. Il s'agit de César.

« La question du retranchement pour s'opposer aux Helvètes n'a jamais fait un doute pour moi. Ce retranchement devait être sur les bords du Rhône : la raison militaire le dit ; les *Commentaires* (ch. 8, li. 1) le confirment. Comment, en effet,

ce grand Capitaine aurait-il essayé d'entreprendre un pareil travail en présence et sous la main d'une armée considérable, sans être couvert et protégé par un obstacle difficile à franchir ? Cet obstacle on ne le trouve que dans le Rhône. César en coupe le pont (*pontem qui erat ad Genavam jubet rescindi*) ; c'est sa première et plus pressante mesure. Il fait ensuite élever un retranchement (*murum atque fossam perducit*) le long du fleuve qui sépare la province romaine de l'Helvétie. Ce retranchement avait, dit le commentaire, 19.000 pas, ou environ 29.000 mètres de longueur, et fut construit par une seule légion aidée de quelques troupes levées dans le pays, c.à.d. par cinq ou six mille hommes, dans l'espace de quinze jours.

« Qu'était-ce donc que ce fameux retranchement ? Grande question qui agite encore les érudits ! D'abord ce ne pouvait pas être une muraille proprement dite : car le seul approvisionnement des matériaux qui ne se trouvent pas sur place n'aurait pas pu se faire en si peu de temps. C'était sans doute un retranchement en terre et le mot *murus* joint à celui de *fossa* ne doit pas signifier autre chose que parapet, ou terrasse revêtue peut-être et palissadée, l'obstacle élevé avec les terres provenant de l'excavation.

« Et non seulement ce devait être un retranchement en terre, mais encore un retranchement à intervalles ; car César n'était pas homme à ordonner des ouvrages là où ils n'étaient pas nécessaires. Or, en plusieurs endroits, les rives du Rhône sont tellement escarpées et laissent à leur pied si peu d'espace qu'il est de toute impossibilité d'y faire un débarquement ; quelques patrouilles devaient suffire pour observer ces endroits. César, allant au plus pressé, n'a dû élever de véritables ouvrages qu'aux points les plus menacés, là où l'abordage était le plus facile et où il y avait des gués. L'ensemble de ces ouvrages détachés n'en formait pas moins une ligne complète, sans que le Capitaine historien, excessivement sobre de paroles, s'amusât à dire si cette ligne était continue ou à intervalles ; il se borne à indiquer sa longueur totale, 19.000 pas. C'est en effet du lac au Vuache (que l'on peut aisément prendre pour le Jura quand on le voit de Genève) l'étendue du Rhône en suivant les contours.

« Ceux qui prétendent que la ligne était continue et a pu être faite dans le temps indiqué, s'autorisent d'un calcul de l'Empereur<sup>1</sup> (*Précis des guerres de César*, p. 33). Mais il y a une erreur évidente dans ce calcul, car la section du fossé, évaluée à 108 pieds carrés, multipliés par 6 pieds, ou une toise, donne 648 pieds

<sup>1</sup> Napoléon I<sup>er</sup>.

cubes, au lieu de 324 p. la toise courante. C'est un *lapsus pennae* qui s'explique aisément par la rapidité d'une dictée. Il faut donc laisser cet argument. D'ailleurs, César n'a pas pu employer à la fois tout son monde à la construction des retranchements ; il devait en avoir une partie constamment sous les armes. Ensuite le travail de terrassement n'est pas le seul : il fallait abattre dans les forêts une grande quantité de palissades pour couronner le rempart selon l'usage des Romains ; les approvisionnements ordinaires d'une légion, suffisants pour un campement ordinaire, sont loin de l'être pour de tels ouvrages. Il y avait des chemins à ouvrir à travers les bois ou les bruyères, des ponts à construire sur les ravins.

« Tout cela me porte à croire que ces retranchements n'ont dû être élevés que sur les parties les plus abordables du fleuve et que, s'il en reste encore quelques traces, c'est seulement en ces endroits qu'il faut les chercher. Or ces points se trouvent dans les caps, ou presqu'îles que forme le Rhône entre Epeisses sous Avully et Loex (voy. feuille 3<sup>e</sup> de la carte du C.[anton] de Genève que j'ai eu l'honneur de vous envoyer dans le temps). Je savais déjà qu'on n'y avait trouvé aucun vestige ; que dernièrement M. Alex. Bertrand, secrét. de la Commission pour la Carte des Gaules, était venu exprès pour cette investigation et n'avait pas été plus heureux. J'ai voulu, néanmoins, voir de mes propres yeux ces localités et en ai fait une reconnaissance très minutieuse, surtout dans les places marquées par les profils dans le dessin que je joins aux feuilles VIII et XXII de l'*Atlas suisse* que vous recevrez en même temps que ma lettre. Je n'y ai rien vu, rien absolument qui pût ressembler à un vestige de retranchement. Et cela ne m'étonne pas, parce que ces plaines sont très bien cultivées ; tout y a été nivelé depuis longtemps. C'est un terrain léger, évidemment déposé par le fleuve. Les collines en arrière sont pierreuses et témoignent de dépôts plus anciens. La terre propre à la confection des briques y est d'ailleurs très rare.

« Puisque les troupes romaines ont pu repousser à coup de traits (ch. 8<sup>e</sup>, l. 1. *Comment.*) les Helvètes qui cherchaient à franchir le Rhône avec des bateaux et des radeaux, il fallait que les ouvrages fussent assez près du bord ; c'est surtout ce bord qui a fixé mon attention. On ne m'a indiqué qu'un seul gué sur l'emplacement du profil E.F., lequel n'est toutefois praticable que lorsque les eaux sont extrêmement basses, vers la fin de Mars en certaines années. Il paraît que le lit du fleuve s'est approfondi et plusieurs érosions, plus ou moins considérables, portent à croire que la forme des rives et l'état des lieux ont sensiblement changé depuis l'époque romaine.

« Je puis donc affirmer que, de Genève à Chancy, il n'existe plus rien qui puisse rappeler les retranchements de César, pas plus sur les collines, au dire des habitants que j'ai interrogés, que dans les plaines basses que j'ai visitées. Et pour m'assurer que, de Chancy au Vuache, en descendant le fleuve, on ne trouve rien de plus, j'ai écrit à Mr. le sous-préfet de St-Julien pour qu'il fasse prendre des informations par les maires des communes riveraines et lui demander l'autorisation de me transporter sur place si l'on trouvait quelque chose. Il m'a répondu fort obligeamment qu'il me servirait lui-même de guide.

« Ces renseignements, Sire, n'ont rien de satisfaisant, mais ils sont sûrs et j'ai dû vous les transmettre tels quels. Si je vous les ai fait attendre si longtemps, c'est que j'étais absent quand votre lettre du 7 ct. est arrivée à Genève et qu'ensuite les mauvais temps m'ont empêché de faire plus tôt mon excursion dont, au reste, je me suis assez bien acquitté malgré mes soixante-quatorze ans, les jambes étant encore bonnes.

« Votre lettre m'est doublement précieuse, et par le souvenir qu'elle accorde à un ancien ami, et par les sentiments de bienveillance qu'elle exprime pour mon pays. Recevez-en tous mes remerciements.

« Je présente à sa Majesté l'Impératrice mes plus respectueux hommages, vous priant de les lui transmettre tel que je suis... »

« 12 octobre 1861.

« A l'Empereur Napoléon III,

« Pour compléter mes renseignements sur les retranchements de César le long du Rhône, je dois vous dire que j'ai eu la visite de Mr de Favernay, le préfet de St-Julien, lequel m'a dit ne s'être pas contenté d'écrire à tous les maires riverains, mais s'être transporté lui-même sur les lieux et avoir visité avec soin toutes les localités où un débarquement aurait été possible. Il n'a rien trouvé non plus, mais il a pu se convaincre que la forme des bords a pu changer notablement avec le temps, les eaux se jetant avec force de la rive droite sur la rive gauche. En sorte qu'il y a des atterrissements d'un côté et de fortes érosions de l'autre. Il est vrai qu'anciennement ça a pu être l'inverse car le cours des fleuves se modifie continuellement. Quoi qu'il en soit, et dans l'état actuel des lieux, il n'existe pas sur les bords du Rhône le moindre vestige des retranchements et cependant il est impossible de placer ailleurs ceux dont parle César dans ses *Commentaires*... »

Les arguments développés par Dufour, on les retrouve, au cours de l'ouvrage de Napoléon III, dans une note très détaillée due à la plume du baron Stoffel. L'empereur avait chargé Stoffel, alors commandant d'artillerie, de se rendre sur les lieux, c'est-à-dire d'explorer les rives du Rhône de Genève au défilé de l'Ecluse. Stoffel put apporter des précisions confirmant celles de Dufour, mais se lança ensuite dans le domaine, toujours aventureux, des suppositions dont Gaullier ne manqua pas de signaler le danger. Décrivant la rive gauche du Rhône, sur laquelle fut élevé, quoi qu'en aient dit certains auteurs, le « mur de César », Stoffel signale des accidents de terrain qui, à ses yeux, pourraient bien être « des restes de vestiges ». Il fixe, d'autre part, à Chancy, le lieu choisi par les Helvètes pour leur tentative de débarquement, à Chancy, où la forme des ondulations du terrain dénote « le travail de l'homme ».

En 1931, dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, t. V 1<sup>re</sup> partie, Albert Grenier a étudié, dans le plan général des fortifications romaines, le retranchement construit par César de Genève au fort de l'Ecluse. Il le donne comme un exemple caractéristique des ensembles césariens de fortifications. Ceux-ci étaient formés de retranchements discontinus ; en somme, comme l'écrit Dufour, à intervalles. L'ouvrage comportait un mur, prévu de seize pieds de hauteur, soit cinq mètres, et un fossé garni de redoutes (*castella*), servant de points d'appui.

A Genève, c'est l'un des plus habiles lieutenants de César, Labienus, qui commandait sur les retranchements, par conséquent sur le *murus*. Il se montre digne de la confiance de son chef — ce qui ne l'empêchera pas de refuser, plus tard, de franchir avec lui le Rubicon ; il passera dans le camp de Pompée et ira mourir en Espagne...

Mieux que d'autres, Dufour pouvait apprécier les possibilités et la technique de César. Officier du génie, sorti premier de l'Ecole d'application de Metz après de brillantes études à Polytechnique, il avait été dépêché à Corfou pour collaborer avec Baudrand — futur maréchal de camp — aux fortifications de l'île bienheureuse guettée par la flotte britannique. Plus tard, il exerça ses talents en réorganisant les moyens de défense de Lyon, avant de les consacrer entièrement à la restauration et

à la création des fortifications helvétiques. Dès les débuts de sa carrière, il s'était attiré les distinctions les plus flatteuses. Si, à l'Ecole polytechnique, il fut exempté d'écolage, en 1815 il mérita, une fois de plus, d'être désigné à Napoléon I<sup>r</sup> comme un officier de rare mérite.

Le 1<sup>er</sup> juin 1820, au cours d'un séjour à Genève, Pons de l'Hérault, qui avait été préfet du Département du Rhône en 1815, fit tenir à Dufour copie d'une lettre qu'il avait adressée à l'empereur le 12 juin de cette année-là, soit trois jours avant Waterloo. Pons de l'Hérault proposait le capitaine du génie Dufour pour le grade de lieutenant-colonel. Lorsqu'il lui écrit en 1820, il explique son envoi de la manière suivante :

« Alors je ne vous connaissais guère et aujourd'hui vous êtes un des hommes que j'aime le plus. Cela vous dit combien il me serait agréable d'apprendre que la Suisse vous traite enfin comme vous le méritez. Je vous embrasse de tout mon cœur. »

Le rapport de Pons est ainsi conçu :

« Lion (sic), le 12 juin 1815.

« à Sa Majesté l'Empereur Napoléon,  
« Sire !

« Votre Majesté a daigné m'imposer la tâche honorable de lui indiquer, confidentiellement, le bien qu'Elle pouvait faire, la justice qu'Elle pouvait rendre.

« Je remplis ce devoir important.

« Mons<sup>r</sup> Dufour, de Genève, ancien élève de l'Ecole polytechnique, dans laquelle il fut toujours placé au premier rang, est employé à la défense de Lyon, en qualité de capitaine du génie.

« Cet officier se fait éminemment distinguer. Il a un zèle ardent, des principes sûrs, une moralité à toute épreuve. C'est l'opinion de TOUS ses chefs.

« On fait aussi un grand éloge de ses talens.

« Il remplit tour à tour et avec la même facilité les fonctions de capitaine, de colonel, de général : rien ne l'embarrasse.

« Votre Majesté ferait un acte de justice en nommant Mons<sup>r</sup> le capitaine Dufour au grade de Lieutenant-Colonel et je crois

que cet acte de justice aurait une influence favorable aux intérêts de la Patrie.

« J'ai l'honneur . . .

(signé) le Préfet du Département du Rhône :  
PONS.

« Pour copie conforme à l'original, extrait de ma correspondance.

PONS DE L'HÉRAULT. »

Le lettre et la copie ci-dessus sont toutes deux de la main de Pons, qui apposa son sceau sur la copie destinée à Dufour.

Le vœu de Pons, lui-même préfet du Jura en 1830 et conseiller d'Etat en 1848, devait se réaliser et la Suisse a fait à Dufour une place à part dans ses annales. Ce militaire, ce patriote savait scruter l'histoire et en tirer d'utiles enseignements. Il lui parut que le « mur de César » devait non seulement être évoqué, mais déterminé<sup>1</sup>. La défense efficace des légions romaines qui l'occupèrent modifia toute la vie d'un peuple. Si les Helvètes ne purent bondir par-dessus les retranchements, si, à la suite de combats héroïques, ils furent refoulés sur le territoire de la Suisse actuelle, ils y fondèrent, les siècles et leur courage aidant, une nation et une patrie. Leur défaite militaire devait être effacée par une grande victoire politique.

<sup>1</sup> Sur l'attrait qu'avaient pour Dufour l'archéologie et la culture latine, je me permets de renvoyer à mon ouvrage sur *Le général Dufour*. Voir aussi *Objets et médailles concernant le général Dufour* (Genava, t. XIV, p. 218).